

SNUipp 26
Fédération Syndicale Unitaire

Maison des Syndicats
17, rue Georges Bizet, 26 000 VALENCE
04.75.56.77.77 snu26@snuipp.fr
<http://26.snuipp.fr>



F. S. U.
Fédération
Syndicale
Unitaire

Valence, le 4 octobre 2021

Les secrétaires départementaux
du SNUipp-FSU de la Drôme

à

Monsieur l'Inspecteur d'Académie
DASEN de la Drôme

Objet : Cellule départementale du remplacement

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Depuis l'annonce l'année dernière de la mise en place de la Cellule Départementale de Remplacement (CDR), le SNUipp-FSU a exprimé son opposition à l'organisation d'un tel dispositif qui éloigne la gestion des TR de la réalité du terrain et qui déshumanise les relations entre l'institution et les enseignant.es.

Vous nous présentiez ce dispositif comme LA solution aux problèmes de remplacement que nous dénonçons depuis plusieurs années, oubliant ou ne voulant pas voir que la difficulté principale résulte d'un manque de moyens et non d'une prétendue gestion chaotique des circonscriptions.

Depuis que le dispositif est mis en place, force est de constater que les problèmes perdurent, voire qu'ils s'aggravent. Cette gestion centralisée donne lieu à des situations intenable dans les écoles :

- Les directeurs·trices ne sont pas prévenu·es de l'arrivée ou non d'un·e remplaçant·e dans l'école car personne ne les rappelle.
- Les directeurs·trices ne peuvent pas prévenir les familles du remplacement ou non des enseignant·es absent·es sur leur école et ce, même en cas d'absence prévue, alors qu'elles sont en droit de l'être.
- Un·e remplaçant·e arrivant tardivement dans une école se voit parfois confier un effectif partiel de classe car des parents ont fait le choix de garder leur enfant, ne sachant pas si l'enseignant·e absent·e serait remplacé·e ou non à l'ouverture du portail.
- Les directeurs·trices voient « débarquer » tardivement des collègues TR dans les écoles, jusqu'à 10h30.
- Il arrive que 2 TR soient affectés sur un même remplacement, le même jour.
- Sans retour de la part de la CDR à l'heure de l'ouverture du portail, des collègues accueillent des élèves et se retrouvent à plus de 40 par classe, afin de suivre les consignes du protocole sanitaire demandant de limiter le brassage dans les classes.
- Des TR affecté·es à l'année sur une classe sont contacté·es par la CDR pour remplacer ailleurs !
- Plusieurs remplaçant·es peuvent se succéder sur un même remplacement de plusieurs jours...

Ces différents exemples, sans être exhaustifs, sont des situations bel et bien vécues par nos collègues qui ne cessent de nous alerter sur ce problème depuis la rentrée.

En plus d'une rentrée sous Covid, les directeurs·trices, les enseignant·es, les parents d'élèves et les élèves subissent la gestion de la pénurie !

Le SNUipp-FSU a été interpellé par de nombreux personnels titulaires remplaçants qui évoquent une dégradation de leurs conditions de travail qui semble directement liée à la mise en place de la CDR. Beaucoup évoquent une "gestion déshumanisée". Pour le SNUipp-FSU, la mise en place de la CDR expose davantage les TR à d'importants risques psycho sociaux.

Dès le début, nous anticipions et dénoncions tous les risques de dysfonctionnement. Pour le SNUipp-FSU, les IEN et les secrétaires de circonscription avec leur connaissance du terrain sont les mieux à même de mettre en place les remplacements et d'informer rapidement les écoles. Les enseignant·es ne sont pas les seul·es pénalisé·es, les conditions d'apprentissage des élèves s'en trouvent également dégradées.

Ainsi, nous vous demandons, Monsieur le Directeur Académique, une audience au sujet de la cellule départementale du remplacement.

Enfin, nous vous demandons de relayer auprès du ministère de l'Éducation Nationale le besoin urgent d'enseignant.es sur le terrain. Notre ministère doit prendre de toute urgence toutes les mesures nécessaires pour abonder le nombre d'enseignant.es en France (augmentation du nombre de postes au concours, abandon de la réforme de la formation initiale, dotation positive dans tous les départements pour les prochaines cartes scolaires...).

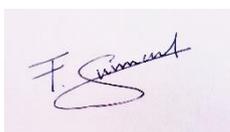
Par ailleurs, nous appelons votre attention sur la situation de quelques TR affectés en remplacement à l'année. Vous prévoyez de mettre fin à leur affectation en leur substituant des personnels contractuel·les.

Nous demandons que les TR concerné·es puissent choisir de poursuivre leur remplacement actuel ou de reprendre leur mission de remplaçant. Dans cette dernière hypothèse, nous demandons le versement de l'ISSR depuis la rentrée avec effet rétroactif.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur Académique, en notre profond attachement au service public d'éducation.

Les secrétaires départementaux du SNUipp-FSU26

F. GUIMARD

A handwritten signature in black ink on a light pink background, appearing to read 'F. Guimard'.

A-S. GARROTÉ

A handwritten signature in black ink on a light pink background, appearing to read 'A-S. Garroté'.